

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) – DRONES37

Prestations multi-activités : missions par drone (inspection, relevés visuels, captation), prises de vues photo/vidéo & post-production, traitements/pulvérisation, formation télépilote.

## Article 0 – Définitions

**Mission** : Toute opération réalisée par Drones37 au moyen d'un drone ou de moyens associés, incluant notamment inspections techniques, prises de vues, relevés visuels, traitements/pulvérisation et prestations de conseil.

**Données** : Ensemble des images, vidéos, rapports, livrables, supports numériques ou documents produits à l'occasion d'une Mission.

**Formation** : Action de formation théorique et/ou pratique à destination de télépilotes de drones organisée par Drones37.

**Devis** : Document contractuel décrivant la prestation ou la formation, son périmètre, les conditions d'exécution et les modalités financières.

**Client** : Toute personne physique ou morale commandant une Mission ou une Formation auprès de Drones37.

## Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations de Drones37 et de ses Clients. Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations décrites au Devis. L'acceptation du Devis (signature manuscrite ou électronique) vaut adhésion pleine et entière aux présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout document contradictoire, sous réserve des règles impératives applicables au consommateur.

## Article 2 – Cadre réglementaire et sécurité

Drones37 s'engage à respecter les réglementations applicables à l'utilisation des aéronefs sans équipage à bord ainsi que les règles de sécurité en vigueur. Le télépilote demeure seul juge de la faisabilité et des conditions de sécurité d'une Mission.

## Article 3 – Formation du contrat (Devis)

**3.1 Validité** : Tout Devis constitue une offre ferme pendant la durée indiquée.

**3.2 Acceptation** : L'acceptation doit être formalisée par écrit (signature manuscrite ou électronique).

**3.3 Modification** : Toute modification du périmètre (lieu, zone, ajout de prestations) fera l'objet d'un Devis complémentaire.

## Article 4 – Prix et modalités de paiement

**4.1 Prix** : Les prix sont ceux figurant au Devis accepté.

**4.2 Acompte** : Sauf stipulation contraire, un acompte de 30 % peut être exigé à la commande.

**4.3 Solde** : Le solde est payable selon les modalités prévues au Devis, au plus tard à la fin de prestation.

**4.4 Condition de livraison** : La livraison des Données est subordonnée au paiement intégral.

**4.5 Retard** : En cas de retard de paiement, des pénalités peuvent être appliquées conformément aux dispositions légales ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (clients professionnels).

## Article 5 – Exécution des Missions

**5.1 Obligation de moyens** : Drones37 est tenue à une obligation de moyens.

**5.2 Organisation** : Drones37 conserve la maîtrise de l'organisation technique (matériel, méthodes, horaires) dans le respect du Devis.

**5.3 Accès et informations** : Le Client fournit toutes informations utiles et garantit l'accès au site aux dates convenues.

## Article 6 – Météo, autorisations et report

**6.1 Météo & sécurité** : Drones37 peut reporter/interrompre une Mission si les conditions météo ou de sécurité ne permettent pas une exécution conforme.

**6.2 Autorisations** : Sauf stipulation contraire, le Client obtient les autorisations d'accès aux sites et informe Drones37 de toute contrainte.

**6.3 Conséquences** : Le report pour ces motifs ne constitue pas une inexécution. Une nouvelle date est convenue entre les parties.

## Article 7 – Conditions spécifiques (traitements / pulvérisation)

**7.1 Nature** : Les traitements (démoussage/antimousse/biocide) visent à assainir et limiter la repousse des microorganismes ; ils ne constituent pas une rénovation du support.

**7.2 Résultat** : Les effets peuvent être progressifs (semaines/mois) selon l'état initial, la porosité, l'exposition et la météo postintervention.

**7.3 Produits** : Les produits sont choisis par Drones37 ; si le Client impose un produit, Drones37 décline toute responsabilité quant au résultat et aux effets induits.

**7.4 État du support** : Drones37 n'est pas responsable des dégradations préexistantes ou révélées (tuiles fragiles, supports poreux, fissures, etc.).

**7.5 Obligations du Client** : Le Client sécurise les abords et protège mobilier/végétation/ouvrants. À défaut, la responsabilité de Drones37 ne pourra être engagée pour les dommages indirects.

## Article 8 – Conditions spécifiques (inspections techniques)

**8.1 Constat** : L'inspection constitue un constat visuel non destructif réalisé à un instant T à partir d'images/vidéos.

**8.2 Limites** : Elle ne remplace pas une expertise structurelle, un diagnostic destructif ou une étude d'ingénierie ; les conclusions sont limitées aux éléments visibles et aux conditions de captation.

**8.3 Livrables** : Les livrables (rapport PDF illustré, dossier numérique sur demande) sont ceux prévus au Devis.

## Article 9 – Conditions spécifiques (photo/vidéo & postproduction)

**9.1 Autorisations** : Le Client obtient les autorisations nécessaires (accès, propriétaires, droit à l'image) et demeure responsable de l'usage des images.

**9.2 Validation** : Sauf stipulation contraire au Devis, le Client dispose de 10 jours ouvrables après livraison pour demander les corrections prévues ; passé ce délai, la prestation est réputée acceptée.

**9.3 Conservation** : Sauf accord contraire, livrables conservés 6 mois après facturation ; rushes/sources 1 mois (sur demande, récupération possible aux frais du Client).

## Article 10 – Conditions spécifiques (formation télépilote)

**10.1 Documents** : Les modalités (programme, objectifs, durée, évaluations) figurent dans la convention ou le contrat de formation.

**10.2 Paiement** : Sauf stipulation contraire, le règlement est exigible avant le début de la session.

**10.3 Annulation** : Annulation par écrit. À défaut de conditions particulières, des frais peuvent être retenus selon le délai (organisation, réservation, mobilisations).

**10.4 Report** : Les séquences pratiques peuvent être reportées pour raisons météo/réglementation/sécurité. En cas d'effectif insuffisant, la session peut être reportée avec préavis raisonnable.

**10.5 Supports** : Les supports pédagogiques demeurent la propriété de Drones37 ; toute reproduction/diffusion nécessite un accord écrit.

## Article 11 – Données, propriété intellectuelle et confidentialité

**11.1 Usage** : Les Données sont cédées pour l'usage spécifié au Devis. Toute autre utilisation nécessite l'accord écrit préalable de Drones37.

**11.2 Propriété** : Les droits de propriété intellectuelle demeurent acquis à Drones37. Les droits d'utilisation concédés au Client prennent effet après paiement intégral.

**11.3 Confidentialité** : Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées, sauf obligation légale.

## Article 12 – Conservation des Données

**12.1 Stockage** : Après paiement intégral, les Données sont mises à disposition sur un support sécurisé et conservées gratuitement pendant trois (3) mois, sauf stipulation contraire.

**12.2 Destruction** : À l'issue de ce délai, les Données peuvent être supprimées. Le Client demeure responsable de conserver ses propres copies.

**12.3 Références** : La gestion des Données s'effectue conformément à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 (LCEN) et au RGPD.

## Article 13 – Données personnelles (RGPD)

**13.1 Finalités** : Les données personnelles sont traitées pour l'exécution du contrat, la gestion administrative, et le respect des obligations légales.

**13.2 Sécurité** : Drones37 met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées.

**13.3 Droits** : Le Client dispose des droits d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité, exerçables sur simple demande.

## Article 14 – Responsabilité et assurances

**14.1 Assurance** : Drones37 déclare être assurée au titre de la responsabilité civile professionnelle pour l'ensemble de ses activités.

**14.2 Limitation** : La responsabilité de Drones37 ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et pour les seuls dommages directs. Les dommages indirects (perte d'exploitation, préjudice commercial, etc.) sont exclus.

**14.3 Consommateurs** : Rien dans les présentes CGV n'exclut les garanties légales impératives applicables au consommateur.

## Article 15 – Sous-traitance

Drones37 peut recourir à des sous-traitants pour l'exécution de tout ou partie des prestations, en garantissant la confidentialité et la qualité d'exécution.

## Article 16 – Force majeure

**16.1 Définition** : Les cas de force majeure incluent, sans s'y limiter, pandémies, grèves, restrictions administratives, catastrophes naturelles, conflits ou tout événement échappant au contrôle raisonnable des parties.

**16.2 Effets** : En cas de force majeure, les obligations sont suspendues dans la mesure où l'exécution est impossible, conformément à l'article 1218 du Code civil.

## Article 17 – Dispositions consommateurs (B2C)

**17.1 Médiation** : Le Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, conformément au Code de la consommation (coordonnées communiquées sur demande ou via le support contractuel).

**17.2 Rétractation** : Lorsque le droit de rétractation est applicable (vente à distance / hors établissement), le Client dispose du délai légal. En cas de demande d'exécution avant la fin de ce délai, les règles légales s'appliquent.

## Article 18 – Loi applicable et litiges

**18.1 Loi applicable** : Les présentes CGV sont régies par le droit français.

**18.2 Résolution amiable** : Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

**18.3 Juridiction** : À défaut d'accord amiable, le litige relève des tribunaux compétents du ressort du siège de Drones37, sous réserve des règles impératives applicables au consommateur.

## Article 19 – Dispositions diverses

**19.1 Modifications** : Drones37 se réserve le droit de modifier les présentes CGV. La version applicable est celle en vigueur à la date d'acceptation du Devis.

**19.2 Nullité partielle** : Si une clause est déclarée nulle, les autres stipulations demeurent en vigueur.

**19.3 Non-renonciation** : Le fait de ne pas se prévaloir d'un manquement ne vaut pas renonciation.

